

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **Judi 19 Janvier à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, TRINEL Alexandre.

Absents : THIEBEAU Olivier (procuration à M COMBES Michel), FAVORY Francine (excusée)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du compte-rendu du CM du 8 novembre 2022

- **Délibérations** :

1. Délibération 2023/01 : demande d'adhésion de la commune de Marminiac au SIFA
2. Délibération 2023/02 : Proposition de motion : Dessert et désenclavement ferroviaire, le Lot mérite le respect
3. Délibération 2023/03 : Création d'un poste de secrétaire de mairie
4. Délibération 2023/04 : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan
5. Délibération 2023/05 : Mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village »

- **Informations Générales** :

Réunion AMF : « La commune et les animaux »

Rapport d'activité de la CCQB

Rapport annuel eau potable Collectivité Peyrilles et Syndicat de la Bouriane

Projet enherbement du cimetière

Projet photovoltaïque

Achat lave-vaisselle

- **Questions Diverses** :

Tribune : Energie, il est urgent de changer de cap

La séance est ouverte à 18h32

Approbation compte rendu

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2022, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

Délibérations :

1. Délibération 2023/01 : demande d'adhésion de la commune de Marminiac au SIFA

Rapporteur : Michel COMBES

Afin qu'une nouvelle commune puisse adhérer au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA), il faut que l'ensemble des communes membres délibèrent sur la nouvelle demande d'adhésion.

La commune de Marminiac (350 habitants) souhaitant adhérer au SIFA, le Comité syndical s'est prononcé favorablement par délibération du 29 novembre 2022.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité, l'adhésion de la commune de MARMINIAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

2. Délibération 2023/02 : Proposition de motion : Dessert et désenclavement ferroviaire, le Lot mérite le respect

Rapporteur : Michel COMBES

La ligne POLT est menacée d'être déclassée d'une catégorie, ce déclassement est le risque qu'elle soit moins entretenue.

Afin de se faire entendre et garder la ligne POLT en état, le Conseil Départemental du Lot a pris une motion pour le dessert et le désenclavement ferroviaire sur différents points :

- 1. Le maintien de l'unicité de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT).**
- 2. Les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT doivent être tenus.**
- 3. Un refus d'une desserte du Lot au rabais.**

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les conseillers municipaux de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de signer la motion « Desserte et désenclavement ferroviaire, le Lot mérite le respect ».

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

3. Délibération 2023/03 : Création d'un poste de secrétaire de mairie

Rapporteur : Michel COMBES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La secrétaire en poste actuellement dépend du centre de Centre de gestion et son contrat prend fin le 12 mai 2023.

Afin de pouvoir recruter une secrétaire et compte tenu des besoins de la commune, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à 20 heures par semaine à compter du 13 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants :10 Abstention : Contre : Pour : 10

4. Délibération 2023/04 : Participation aux frais de scolarité des écoles de la commune de Le Vigan

Rapporteur : Michel COMBES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Le Vigan et qu'il convient de participer aux frais de scolarité pour une année civile.

Six enfants de la commune sont scolarisés au cours de l'année civile 2021 à 840€ par élève soit 5 040€ à régler. (6 x 840 = 5 040)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2021.

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

5. Délibération 2023/05 : Mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village »

Rapporteur : Jocelyne Foucher

Une première délibération a été voté sur le plan de financement du projet « cœur de village » (délibération n°2022/45 du 8 novembre 2022).

Suite à la mise à jour des coûts de financement en décembre, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le plan de financement a été réalisé avec l'aide de conseillers du département.

Coût HT de l'opération		Plan de financement prévisionnel		
Postes de dépenses	Montant		Montant	Taux (conforme tx critère DETR)
Acquisitions mobilières		DETR		0%
Etudes	17 300 €	Etat autre (préciser)	108 273 €	30%
Maîtrise d'œuvre	21 000 €	Conseil départemental	72 182 €	20%
		Conseil régional	54 136 €	15%
Travaux	322 609 €	Fonds de concours	40 000 €	11%
		Autres*	12 359	3%
Autres		Emprunt	60 000	17%
		Fonds propres	13 959	4%
		Total autofinancement	73 959 €	20%
Total	360 909 €	Total	360 909 €	100%

* amendement de police, désimperméabilisation des sols

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la mise à jour du plan de financement du projet « cœur de village » et autorise Monsieur Le Maire à toutes démarches et signatures afférentes à ce dossier.

Votants :10 Abstention : Contre : Pour : 10

Questions diverses :

Tribune : Energie, il est urgent de changer de cap

Une tribune, de l'ensemble des syndicats d'EDF et Enedis, a été reçue en décembre. Ils veulent un service public de qualité et demandent à restaurer un tarif réglementé.

Le conseil accepte de signer la pétition.

Informations générales :

1. Réunion AMF : « La commune et les animaux »

La réunion se tiendra le jeudi 26 janvier 2023 à Souloumès.

2. Rapport d'activité de la CCQB

Le rapport annuel de la CCQB est consultable en mairie.

3. Rapport annuel eau potable Collectivité Peyrilles et Syndicat de la Bouriane

RPQS Bouriane = fournisseur d'eau pour toute la commune sauf La Feyderie

RPQS Peyrilles = fournisseur d'eau pour La Feyderie

4. Projet enherbement du cimetière

Un nouveau chantier participatif aura lieu le samedi 28 janvier 2023 matin afin de continuer à enlever

les gravillons et de commencer à mettre du terreau pour pouvoir réaliser des semis

5. Projet photovoltaïque

Etude réalisée sur 2 toitures : toiture salle des fêtes et toiture grange

2 possibilités : revente totale ou auto-consommation collective et revente du surplus

Avant de se prononcer sur le projet, le conseil va continuer ses recherches sur les dépenses que peuvent engendrer la pose et l'entretien des panneaux photovoltaïques.

6. Achat lave-vaisselle

L'association Loisirs et festivités souhaite faire un don à la mairie pour l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes

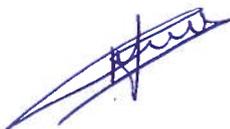
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 23 mars

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Jocelyne FOUCHER

